



CFDT AUVERGNE Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél./fax 04 73 31 90 82 – e mail cfdtauvergne@nat.fr - WWW.cfdtauvergne.org

L'heure est à la mobilisation générale

Appel aux militants CFDT pour qu'ils amplifient l'action et imposent une autre négociation pour défendre nos retraites.

Les objectifs de la CFDT ne sont pas atteints.

Notre objectif était une réforme équitable

Mais cette réforme est tout sauf équitable. Les revenus du patronat ne sont pas mis à contribution, si ce n'est de façon dérisoire par une augmentation de 0,2 % des cotisations retraites. Loin de mieux répartir les richesses, le projet Fillon permettra aux profits qui ne cessent de croître depuis 20 ans d'augmenter encore plus rapidement.

L'augmentation très progressive des cotisations retraites patronales, étalée sur près de quarante ans (de 2003 à 2040), est pourtant la réponse la plus adaptée à l'augmentation des besoins de financement de nos retraites. C'est aussi la seule qui soit équitable. Car sans cet apport supplémentaire, les salariés du privé comme du public seront les seuls à supporter le poids de la réforme : baisse du montant des pensions et allongement de la durée de cotisation.

Notre objectif était de réduire les inégalités

Ce projet est particulièrement inéquitable pour une grande majorité de femmes salariées, notamment pour celles dont les salaires sont les plus modestes. Les $\frac{3}{4}$ des salariées, en effet ont une carrière incomplète. Elles seront encore plus nombreuses à être dans ce cas avec l'allongement programmé de la durée de cotisation et le calcul de la retraite sur 160 trimestres au lieu de 150 aujourd'hui. Les restrictions apportées aux avantages familiaux réduiront encore les droits des femmes qui ont des enfants et continuent à travailler.

La seule équité visée par ce projet est celle d'un nivellement vers le bas des retraites des salariés du public sur les régressions imposées par Edouard Balladur en 1993 aux salariés du privé. Il s'agit pour le gouvernement, de faire sauter le verrou des 37,5 annuités dans la fonction publique pour allonger la durée de cotisation des salariés du privé - et du public - au-delà de 40 annuités.

Notre objectif était la solidarité intergénérationnelle

Mais l'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier de sa retraite, en période de chômage de masse, va directement à l'encontre de cette solidarité. En effet, si les parents ou les grands-parents restent au travail plus longtemps, que ce soit dans le privé ou le public, les enfants ou les petits enfants seront, quant à eux, plus longtemps au chômage.

Le plus probable d'ailleurs, est que le patronat continuera à se débarrasser de ses salariés dès qu'ils auront atteint 55 ans. Aujourd'hui, déjà, les $\frac{2}{3}$ des salariés arrivent à la retraite sans être en activité, ils sont au chômage, en maladie, en invalidité ou en préretraite. Le projet de loi méconnaît totalement cette réalité en enclenchant un mécanisme qui se traduira par une augmentation de la durée de cotisation à 41 annuités en 2012 et à 42 annuités en 2020. Sous l'impact de l'allongement de la durée de cotisation, de l'âge de plus en plus tardif

d'arrivée au travail, des périodes de chômage de plus en plus fréquentes, le niveau des pensions ne pourra que baisser.

Nous irons tout droit, pour les nouvelles générations, vers un système où, en 2020, plus de la moitié des retraités se retrouveront au minimum de pension. Loin d'assurer une quelconque solidarité générationnelle, ce sont les nouvelles générations qui auront le plus à souffrir du projet du Gouvernement.

Notre objectif était une retraite égale à 100 % du Smic

Lorsque nous avons défini cet objectif, nous savions parfaitement que la réforme Balladur avait programmé une baisse du taux de remplacement à 70 % du Smic en 2020 : nous ne l'avons pas découvert au cours de la négociation. Alors pourquoi accepté une retraite égale à seulement 85 % du SMIC en 2008 (contre 83 % actuellement) ? D'autant qu'il faudra une carrière complète de 160 trimestres pour avoir 85 % du SMIC. Il ne s'agit en aucun cas d'un minimum de remplacement de 85 % du SMIC. Les salariés à temps partiel ou à carrière incomplète continueront à percevoir des retraites de misère.

Le projet ne prévoit l'augmentation de 3 % du minimum contributif qu'en 2004, 2006 et 2008. Rien n'est prévu au-delà. Nous sommes donc bien loin de notre objectif de garantir une retraite correcte pour les salariés les moins bien payés.

Notre objectif était un haut niveau de retraite.

Pour les salariés qui ont bénéficié d'un salaire supérieur au SMIC, le gouvernement fixe l'objectif d'un taux de remplacement moyen de 66 % alors qu'il est actuellement de 78 %. Il reconnaît donc que ce taux baissera de 12 %. Mais en l'absence d'augmentation des cotisations retraites, ce niveau de 66 % est lui-même très aléatoire.

Le maintien du niveau des pensions n'est que théorique. Plus la durée de cotisation augmentera et moins de salariés auront une carrière complète. Le rachat des années de cotisations sera extrêmement onéreux (en moyenne entre 5 000 et 10 000 € par annuité) et donc hors de portée des salariés les plus modestes.

Notre objectif était la possibilité pour tous ceux qui avaient cotisé 40 ans de pouvoir partir en retraite à taux plein, avant 60 ans

Nous en sommes très loin. Seuls 150 000 salariés du secteur privé, dont la moitié ne sont déjà plus en activité, pourront profiter des dispositions leur permettant de partir plus tôt lorsqu'ils auront commencé à travailler à 14, 15 ou 16 ans (après 42 ans validés ou cotisés suivant les cas !). La scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et les difficultés de plus en plus grande à trouver un travail pour les jeunes peu qualifiés font que ce système n'est vraisemblablement pas appelé à un grand avenir. Mais, même pour les salariés aujourd'hui concernés, rien n'est garanti puisque le projet de loi subordonne ce droit à la conclusion d'un accord entre syndicats et patronat prévoyant une mesure identique pour les régimes complémentaires. Quant aux fonctionnaires, ils devront se contenter de la création d'un « groupe de travail ».

Notre objectif était le retour à l'indexation sur les salaires, ou du moins de trouver un mécanisme qui permette aux retraités de profiter de la croissance

Le principe de l'indexation des retraites des salariés sur les prix est, au contraire, réaffirmé par le projet de loi. Des négociations tous les trois ans pourront peut-être permettre d'obtenir des « coups de pouce ». Mais rien, absolument rien n'est garanti. Dans la Fonction publique, la transposition aux retraités des évolutions de carrière des actifs est supprimée.

Notre objectif était la prise en compte de la pénibilité du travail

Nous en sommes bien loin. Dans le secteur privé, la loi ne fera qu'« inciter » les partenaires sociaux à conclure dans les trois ans une négociation qui aura pour but de définir la pénibilité et les conditions de sa prise en compte. Mais rien n'est dit en cas d'échec des négociations. Dans la Fonction Publique, le projet de loi ne prévoit qu'un simple réexamen de la situation par le Gouvernement.

Notre objectif était de consolider la retraite par répartition

Le projet de loi aboutit, au contraire, à sa remise en cause. En effet, tous les salariés qui en auront les moyens chercheront une alternative à la baisse programmée de leur future retraite. Ce n'est donc pas par hasard si le projet Fillon introduit sous le nom « d'épargne retraite » ces mêmes fonds de pension qui bénéficieront d'exonérations fiscales et d'exonérations sociales et siphonneront, ainsi, les ressources des retraites par répartition et de l'Assurance maladie.

Notre objectif est d'obtenir un accord majoritaire... pour les retraites aussi.

La négociation et surtout la mobilisation ont, certes, permis quelques modifications par rapport au projet initial du Gouvernement. Mais le relevé de conclusions approuvé par le bureau national de la CFDT sans consultation des structures est très loin de nos revendications. Les adhérents de la CFDT refusent d'abandonner le terrain de l'action et de rompre l'unité syndicale. Ils considèrent que les objectifs CFDT doivent être défendus même si le calendrier du Gouvernement doit être revu.

Notre place est dans l'action

L'immense manifestation du 25 mai à Paris et toutes les actions dans les villes et les entreprises qui unissent les salariés du privé et du public et où des militants CFDT sont de plus en plus présents montre qu'une autre voie est possible pour vraiment sauver nos retraites.

Si le gouvernement réussit à imposer son projet contre nos retraites, le MEDEF en profitera dans les négociations des retraites complémentaires qui auront lieu cet automne pour remettre en cause la retraite à 60 ans. Et le gouvernement profitera de ce recul pour remettre en cause les régimes spéciaux.

La CFDT, toute la CFDT, a sa place dans le bras de fer que le mouvement social vient d'engager avec le Gouvernement. L'enjeu est de taille, il ne s'agit pas seulement de nos retraites mais de l'assurance maladie, des services publics, du refus du démantèlement de l'Etat républicain et de savoir, en fin de compte, si la société française basculera ou non, dans une société libérale à l'anglo-saxonne.

La CFDT a toute sa place dans l'action. De son engagement et de l'engagement de ses militants va dépendre l'importance de la mobilisation et le résultat de l'action. Pas une minute à perdre pour mobiliser tous les salariés du public et du privé.

Nous n'en sommes qu'au début de la mobilisation. A nous de jouer !

René DEFROMENT

Secrétaire de l'URI CFDT Auvergne